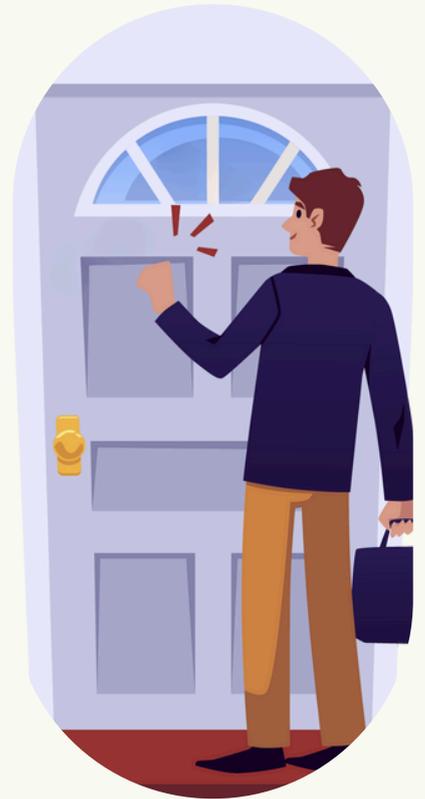


Sécurité



PRÉVENTION



Cambriolages

Protégez votre domicile des cambrioleurs !



- Fermez toujours portes et fenêtres.
- Installez des dispositifs de sécurité sur l'ensemble de vos accès.
- Simulez une présence avec une lumière ou une minuterie.
- Évitez de montrer que vous êtes absent-e-s.
- Ne mentionnez jamais vos absences sur les réseaux sociaux.
- Pour les absences prolongées, prévenez vos voisins et faites vider votre boîte aux lettres.
- Mettez vos objets de valeur en sécurité (coffre-fort ou banque).
- Signalez tout fait suspect ou effraction à la police au 117.
- Ne touchez à rien jusqu'à l'arrivée de la police.

Arnaques sur internet

La police municipale rappelle, à tout un chacun-e :



- Ne communiquez jamais de détails privés, ni de coordonnées bancaires ou postales, ni ne versez d'argent suite à un appel téléphonique.
- Méfiez-vous des appels demandant de l'argent.
- Ne cédez pas à l'urgence prétextée par l'appelant.
- En cas de doute sur l'identité de l'appelant, dites que vous allez réfléchir et raccrochez.
- Contactez un membre de confiance de votre famille pour discuter et vérifier les informations données par l'appelant.
- Appelez le 117 pour demander conseil.

Démarchages

Les escrocs ou voleurs adoptent souvent des comportements caractéristiques.

Voici quelques indices à surveiller :



- Ton insistant et urgent pour entrer chez vous.
- Utilisation abusive de noms d'entreprises ou de marques connues pour inspirer confiance.
- Présentation d'articles « inédits » avec des emballages tape-à-l'œil et des prix exagérés.
- Promesses de longues garanties sur les produits proposés.
- Coordonnées de la société absentes ou fausses.

Quelques gestes simples peuvent vous prémunir d'un démarchage malhonnête ou insistant :

- Ne faites entrer personne dans votre logement.
- Vérifiez les visiteurs : utilisez votre judas ou visiophone pour voir qui souhaite vous parler et combien ils sont.
- Restez calme : si un démarcheur vous importune, fermez votre porte. Vous n'êtes pas obligé-e de leur parler ou d'acheter quoi que ce soit.
- Demandez une identification : la personne doit être identifiable avec un badge mentionnant son nom, prénom et la société qui la mandate.
- Prenez votre temps : ne laissez personne vous pousser à conclure un achat immédiatement. Demandez du temps pour réfléchir.
- Lisez avant de signer : ne signez aucun document sans l'avoir entièrement lu et compris, y compris les clauses en petits caractères.
- Appelez la police : si votre interlocuteur est insistant ou menaçant, appelez la police au 117. Déposez une plainte pénale si un préjudice a été commis.



Commune de Cologny
Route de La-Capite 24
1223 Cologny
022 737 49 49
info@cologny.ch | cologny.ch